

25.11.2013 – 10:00 Uhr

SSE: 0,8 pour-cent d'augmentation de salaire dans le secteur principal de la construction (ANNEXE)

Zurich (ots) -

En 2014, les salaires du secteur principal de la construction seront relevés de 0,8% en valeur nominale, ce qui correspond à une augmentation réelle de 0,9%. A cela s'ajoutera une augmentation de l'indemnité pour repas de midi de 7%. Les délégués de la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) ont approuvé ce paquet salarial le 13 novembre 2013 alors que ceux des syndicats Unia et Syna l'ont accepté le 23 novembre 2013. Dans la construction, les collaborateurs bénéficient depuis bien des années de la bonne situation des commandes. Depuis 2008, les salaires ont augmenté de plus de 6% en termes réels.

Le paquet salarial approuvé par la SSE et les syndicats est valable pour la Convention nationale du secteur principal de la construction (CN). Ce paquet prévoit une augmentation générale de 0,4% et une adaptation individuelle de 0,4%. Le renchérissement s'établissant à -0,1% à fin septembre 2013 (date de référence), il en résulte une augmentation réelle de la masse salariale de 0,9%. De plus, l'indemnité pour le repas de midi a été majorée, elle passera de 14 à 15 francs.

Par conséquent, les salaires du secteur principal de la construction sont toujours les plus élevés des branches de l'artisanat. En 2014, un maçon ou un constructeur de routes avec CFC gagnera 6000 francs par mois en moyenne (avec le 13e mois de salaire) et un travailleur sans connaissances professionnelles 4900 francs environ. Les salaires minimaux avoisinent 5500 francs pour les maçons et les constructeurs de routes et 4500 francs pour les travailleurs sans formation professionnelle. Dans le secteur principal de la construction, les travailleurs peuvent prendre leur retraite à 60 ans, ils ont cinq semaines de vacances et touchent d'autres indemnités, de sorte qu'ils bénéficient dans l'ensemble de conditions de travail attrayantes.

Cependant, il n'y a pas de besoin de rattrapage attesté dans les salaires du secteur principal de la construction. La branche a fait profiter ses collaborateurs du bon niveau des commandes de ces dernières années. En effet, depuis 2008, l'augmentation des salaires en termes réels a été supérieure à 6%. Et ce, bien que les entreprises de construction affichent depuis de nombreuses années une évolution latérale de leurs marges se situant à un bas niveau.

www.baumeister.ch/fr/conventions-collectives-de-travail/salaires/

Contact:

Werner Messmer, président central de la SSE
tél. 079 445 77 89
werner.messmer@messmer.ch

Daniel Lehmann, directeur de la SSE
tél. 079 129 11 52
dlehmann@baumeister.ch

Martin A. Senn, vice-directeur de la SSE
Chef Politique + Communication
tél. 079 301 84 68 / 044 258 82 60
msenn@baumeister.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100747692> abgerufen werden.